

Demande d'utiliser les règles comptables US GAAP

Présentation à la Régie de l'énergie
Le 29 mars 2016

Présentation de la demande

- Gazifère a trois possibilités de référentiels comptables :
 - Canadian GAAP
 - IFRS
 - US GAAP

- Avantages des US GAAP
 - Même règles comptables pour toutes les entités réglementées au Québec
 - Même règles comptables pour toute l'entreprise Enbridge
 - Aucun impact sur la comptabilité actuelle, sauf :
 - Bénéfices postérieurs à l'emploi
 - Fonds de pension
 - Compte de nivellement de la température

Proposition

– Dès 2017

- Intégration des coûts du fonds de pension et des bénéfices postérieurs à l'emploi selon la méthode actuarielle plutôt que sur la base des déboursés
- Ajustement de la méthode de normalisation de la température
 - Amortissement sur 2 ans
 - Intégration du solde des quatre premiers mois de l'année t-1 à l'année t et amorti sur 2 ans
 - Intégration du solde des huit derniers mois de l'année t-1 à l'année t+1 et amorti sur 1 an
 - À noter : même méthode que celle mise en place par Gaz Métro et autorisée par la Régie

– Période de transition

- Demande d'amortir sur une année, soit sur l'année tarifaire 2017
 - Nivellement de la température : solde du CFR précédent 2016, en plus de la portion intégrée dans les tarifs de 2016
 - Régime de retraite et avantages postérieurs à l'emploi: écart entre la méthode actuarielle et la méthode des déboursés au 31 décembre 2016

– Impact sur les tarifs

- Réduction tarifaire d'un peu plus de 1 M\$, ou – 4 %, toutes choses étant égales par ailleurs